

Placement garanti Diversifié mondial

Terme : 5 ans

Desjardins
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

APERÇU

Le Placement garanti Diversifié mondial vous offre le potentiel de rendement de grandes sociétés de plusieurs régions du monde, tout en protégeant votre capital. Il est idéal pour contribuer à la diversification de votre portefeuille.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

| Indications de rendement | 1 000 \$ à 24 999 \$ | 25 000 \$ à 249 999 \$ | 250 000 \$ et plus |
|----------------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Rendement annuel composé maximal | 4,56 % | 8,45 % | illimité |
| Rendement cumulatif maximal | 25,00 % | 50,00 % | illimité |
| Taux de participation | 100 % | 100 % | 100 % |

| Dates clés | |
|-----------------------|----------------------------------|
| Période de vente | 25 septembre au 25 novembre 2017 |
| Émission du placement | 15 décembre 2017 |
| Échéance du placement | 15 décembre 2022 |

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

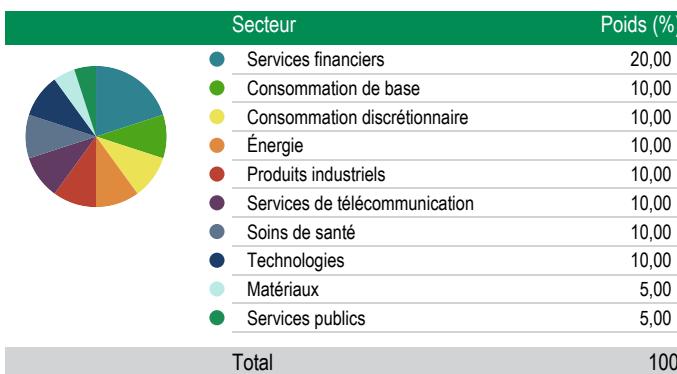
²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans des pays développés et issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

| Société | Secteur | Pays |
|-------------------------------|------------------------|------------|
| Air Products & Chemicals Inc. | Matériaux | États-Unis |
| Banque Royale du Canada | Services financiers | Canada |
| Banque Toronto-Dominion | Services financiers | Canada |
| BCE Inc. | Services de télécomm. | Canada |
| CN (Cie des chemins de fer) | Produits industriels | Canada |
| Geberit AG | Conso. discrétionnaire | Suisse |
| Genuine Parts Company | Conso. discrétionnaire | États-Unis |
| Hennes & Mauritz AB (H&M) | Conso. discrétionnaire | Suède |
| Johnson & Johnson | Soins de santé | États-Unis |
| L'Oréal SA | Consommation de base | France |

| Société | Secteur | Pays |
|--------------------------------|-----------------------|-------------|
| Muenchener Rueckver | Services financiers | Allemagne |
| National Grid PLC | Services publics | Royaume-Uni |
| Paychex Inc. | Technologies | États-Unis |
| Procter & Gamble Co. | Consommation de base | États-Unis |
| Public Storage | Services financiers | États-Unis |
| Takeda Pharmaceutical Co. Ltd. | Soins de santé | Japon |
| Thomson Reuters Corp. | Technologies | Canada |
| TransCanada Corp | Énergie | Canada |
| Vodafone Group PLC | Services de télécomm. | Royaume-Uni |
| Woodside Petroleum Ltd. | Énergie | Australie |



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 0,65 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé de la façon suivante: parmi les 20 titres boursiers du panier, les 5 titres affichant la performance la plus élevée et les 5 titres affichant la performance la plus faible sont exclus du calcul.

Le rendement du placement est basé sur la variation moyenne des 10 titres restants, jusqu'à un maximum de 25,00 % pour les investissements de 1 000 \$ à 24 999 \$, 50,00 % pour les investissements de 25 000 \$ à 249 999 \$ et illimité pour les investissements supérieurs à 250 000 \$.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, à partir de la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur distributeur, Canada

Pour le total des ventes et la performance par produit